YERRES

Relations Publiques
N° tél :01 69 49 76 15
N° réf : NDA/NW/CL

DECISION N° 2000/138

OBJET : Convention de prestations de service relative à la réalisation d'un plan pour la Fête de la Ville conclue avec la Société N'KO

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune a besoin dans le cadre de la Fête de la Ville de réalisation d'un plan le dimanche 25 juin 2000 pour le Parc Caillebotte, à Yerres

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société N'KO - sise 63 rue Olivier de Serres - 75015 PARIS, par Perrine CORMIER, sa directrice.

DECIDE

De signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la réalisation d'un plan pour la Fête de la Ville qui aura lieu le 24 juin en centre ville et le 25 juin au Parc Caillebotte pour un montant de 3588 F TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous fonction 024, nature 6135

Fait à Yerres, le 7 juin 2000

REÇU LE
19 JUIN 2000
DE L'A... D'ÉVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

YERRES 91 (Essonne)

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE